

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

DATE DE CONVOCATION	: 6 octobre 2020
DATE D’AFFICHAGE	: 6 octobre 2020
NOMBRE DE CONSEILLERS	: 29
En exercice	: 29
Présents	: 23
Votants	: 25
Absents excusés	: 2
Absents	: 4

L’an deux mille vingt, le dix-neuf octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie à huis clos sous la présidence de Monsieur PINTURIER Jean-Benoît.

Étaient présents :

M PINTURIER Jean-Benoît, M LEMAIRE Thierry, M KOÏTA Tidiane, Mme RIONDEL Beatrix, M GADEA Jean-Yves, M BEC Sébastien, Mme DESNOUS Liza, M OLIVIER Robert, Mme PEREZ Salvatrice, M METAYER Thierry, Mme SARAZIN Annie, M DEMOLON Franck, Mme NICOLAS-NELSON Nathalie, M FERREIRA Daniel, Mme TREVET Sylvaine, M GAUGEZ Samuel, M GUENIN Bernard, M BAUDRIER Jérôme, Mme CAMBOULIN Chimène, M ENSERET Guy, Mme MOINE Nathalie, M LEFRANC Sébastien, Mme CITADELLE-VELIN Kelly.

Absents excusés :

Mme POULIZAC Virginie ayant donné pouvoir à M PINTURIER Jean-Benoît,
Mme CHAIGNEAU Juliette ayant donné pouvoir à M LEMAIRE Thierry,

Absents :

Mme BEN GELOUNE Elisabeth,
Mme MICHIELS Marielle,
M LANDRIER Ludovic,
M HENRY Olivier.

Monsieur PINTURIER Jean-Benoît constate le quorum et propose au vote un(e) secrétaire de séance :
M KOÏTA Tidiane.

L’ensemble des conseillers municipaux renoncent au vote à bulletin secret.

Est élu(e) à l’unanimité secrétaire de séance M KOÏTA Tidiane.

SECOND DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD DANS LE CADRE DE LA REVISION DU P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 28 août 2015 et du 24 février 2017, le conseil municipal a prescrit la mise en révision générale du PLU approuvé par délibération en date du 12 novembre 2004, modifié le 30 novembre 2007 et le 2 décembre 2016 et révisé le 23 septembre 2011,

Vu l’article L 153-12 du Code de l’urbanisme qui stipule qu’un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD au plus tard deux mois avant l’examen du projet de Plan Local d’Urbanisme,

Vu le 1^{er} débat en conseil municipal le 18 octobre 2018,

Vu le projet de PADD modifié,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser un second débat sur les orientations du PADD modifié,

Vu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la tenue du second débat sur le PADD modifié annexé à la présente délibération.

Fait et délivré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Saint-Pathus, le 20 octobre 2020.

Le Maire
Jean-Benoît PINTURIER

